

Règlement Concours Dessins d'Enfants

Foire aux Fleurs et aux Plants

12 mai 2024

«Dessine ta rose»



Mairie de Mers-sur-Indre - 1 place Saint Martin - 36230 Mers-sur-Indre
mairie-mers.sur.indre@orange.fr

Horaires d'ouvertures : Lundi 14h 17h - Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi jeudi vendredi Samedi : 9h 12h

La Mairie de Mers-sur-Indre organise
un concours dessins pour les enfants
Alors à vos chefs-d'oeuvres !
Il s'inscrit dans le cadre de «La foire aux fleurs et aux plants»

Conditions et description de participation

- 1- Le concours s'adresse aux enfants âgés de 3 à 16 ans, amateur ou professionnel du dessin (Avec autorisation des parents ci-dessous à compléter)
- 2- Un prix public récompensera le gagnant
- 3- La participation à ce concours est GRATUITE et sans obligation de résidence à Mers-sur-Indre
- 4- Une seule œuvre est acceptée par candidat participant
- 5- Le thème imposé est **la ou les Rose (s)**
(En 2024, nous fêtons les 10 ans de la diablesse - une rose baptisée à Mers, elle est donc mise à l'honneur)
- 6- Le dessin reste libre: décalquage autorisé, impression ou dessin à main levée ainsi que tout type de remplissage est accepté : collage-peinture-crayonnage... Libre cours à votre imagination !
- 7- L'œuvre doit respecter la dimension d'un format A4 (21 X 29,7cm) sur une feuille blanche épaisse, type Canson et doit être collée sur un fond de couleur en format A3 (29,7 X 42cm)
(Merci de noter au dos du dessin : nom -prénom de l'enfant et un numéro de téléphone)
- 8- Les dessins seront exposés à la salle du domaine le jour de la foire aux plants qui aura lieu le dimanche 12 mai 2024 pour être jugés par les visiteurs de l'exposition
- 9- Après dépouillement des votes, la remise du prix se déroulera le même jour à 17h à la salle du domaine. Les participants pourront récupérer leur œuvre à partir du 20 mai 2024 à la Mairie
- 10- Bulletin d'inscription et autorisation parentale, à la suite du règlement, à remplir et à joindre avec son œuvre.

A vos crayons!

Dépose vite ton œuvre aux secrétaires de la mairie de Mers-sur-Indre aux horaires d'ouverture transmis en haut du document avant 17h, le 7 mai 2024.

Bulletin de participation au Concours dessin enfant

[à transmettre obligatoirement avec l'œuvre de votre enfant]

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Courriel.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours dessin.

Signature du représentant légal pour les mineurs :